



**Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale
A.T.M.P. du Rhône**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2023**

INTRODUCTION.....	3
1- PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE.....	4
2- PERSONNES ACCOMPAGNÉES.....	5
2-1 Effectifs	5
2-3 Processus d'admission.....	6
2-4 « Socio-démographie » de la population accompagnée.....	8
2-5 Suivi des accompagnements.....	15
2-5 Faits marquants de l'année	17
2-5-1 Evaluation de la qualité de notre service	17
2-5-2 Retours d'expérience de participation à l'évaluation	17
2-5-3 Ecriture projet camp	18
2-5-4 Réinstallation site de Villefranche	18
2-6 Géographie de l'activité.....	19
2-7 Partage d'expérience au SAVS	19
2-8 Retour d'un nouvel éduc	26
2-9 Participation des usagers 2022 – Groupe d'expression.....	28
2-10 Les animations et temps collectifs.....	29
2-10-1 Activités collectives de l'année.....	29
2-10-2 Inter SAVS pétanque	30
3- NOS SUPPORTS	30
3-1 Formations collectives.....	30
3-2 Accueil stagiaire :.....	31
3-3 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale	31
3-4 Analyse de la pratique.....	32
3-5 Réseaux et partenariats : inscription dans le réseau.....	33
3-6 La participation des usagers - un gage de qualité.....	34
CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGÉES.....	35

INTRODUCTION

Le SAVS de l'ATMP du Rhône agréé par le Conseil Départemental du Rhône depuis 1992 fonctionne pour une capacité de 109 places. Il assure un service de proximité qui intervient sur le territoire de la Métropole de Lyon et celui du Département du Rhône.

Il est destiné à l'accompagnement de personnes de 18 ans et plus en situation de handicap, disposant d'une notification d'orientation attribuée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Il s'adresse principalement aux personnes en situation de handicap dont l'origine est une altération de ses fonctions psychiques, mais également aux personnes présentant une déficience intellectuelle, des maladies invalidantes, troubles neurologiques ou déficience motrice... Le SAVS de l'ATMP est référencé auprès de la MDPH comme un service généraliste c'est-à-dire pouvant accueillir des personnes dont les situations relèvent de tous types de handicap. Mais depuis quelques années, c'est une proportion plus importante de situation relevant du handicap psychique qui est observée.

La mission du SAVS est de réduire les conséquences du handicap des personnes accompagnées dans leur vie quotidienne en apportant un étayage, en créant un lien fiable et continu, tout en adoptant un suivi propre à la singularité de la situation.

La finalité de l'accompagnement est de permettre aux personnes en situation de handicap une inscription dans la vie sociale.

Cette année 2023, a été marquée particulièrement par :

- L'évaluation de la qualité de notre service : mise au travail d'une autoévaluation et accompagnement de l'équipe à l'accueil des auditeurs externes.
- Réflexion d'un projet camp à destination des personnes accompagnées par le SAVS.
- La réalisation d'un groupe d'expression coanimé avec des personnes accompagnées.
- Participation à un forum partenaires à destination des aidants familiaux.
- Réinstallation de l'antenne de Villefranche sur Saône.
- Accueil de stagiaire : AES et psychologue.

1- PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Le Service d'Accompagnement de l'ATMP du Rhône est composé de huit éducateurs et éducatrices spécialisé(e)s soit 8 ETP, d'une secrétaire à mi-temps et de personnels administratifs à temps partiel, sous l'autorité de la cheffe de service et de la Directrice générale de l'Association. L'équipe peut également compter sur les compétences d'un médecin psychiatre à raison de 2h par semaine et d'une psychologue pour l'analyse de la pratique.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU SAVS EN DÉCEMBRE 2023

- Directrice générale :

- Elise MARTIN

- Cheffe de service éducatif :

- Muriel BRETON

- Membres de l'équipe éducative :

VILLEFRANCHE/Saône	LYON 6	LYON 3
Amaury Pierre B Sylvain	Florence Justine Pierre R	Cyril Vanessa

- Mouvement du personnel :

- Embauche de Pierre R en CDI sur Lyon 6, à compter du 9 janvier 2023.
- Marion a assuré un remplacement du 5 septembre 2022 au 29 juin 2023 sur l'antenne de Lyon 3.
- Retour formation de Cyril, éducateur sur l'antenne de Lyon 3 le 30 juin 2023.

- Secrétaire du service :

- Fabienne E

- Médecin psychiatre :

- Dr WINTER Mathias à raison de 2h par semaine.

2- PERSONNES ACCOMPAGNÉES

2-1 Effectifs

- **109 personnes au 31/12/2023** sont accompagnées par notre service.

Ajoutées aux 21 personnes dont l'accompagnement s'est arrêté en 2022, cela donne donc **130 personnes qui ont été accompagnées durant l'année 2023 par le SAVS.**

Durée moyenne d'un accompagnement en 2023 : 6.6 ans.

2-2 Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.

INDICATEURS SAVS - Décembre 2023				
	ENTREES	SORTIES	EFFECTIF TOTAL FIN DE MOIS	PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT LE MOIS
1er trimestre				
JANVIER	0	2	108	110
FEVRIER	1	2	107	109
MARS	3	1	109	110
2ème trimestre				
AVRIL	1	1	109	110
MAI	0	0	109	109
JUIN	3	2	110	112
3ème trimestre				
JUILLET	0	1	109	110
AOÛT	1	0	110	110
SEPTEMBRE	3	2	111	113
4ème trimestre				
OCTOBRE	3	3	111	114
NOVEMBRE	4	6	109	115
DECEMBRE	1	1	109	110
TOTAUX ANNUELS	20	21		

Le mouvement des effectifs a été de 21 arrêts et 20 admissions en 2023.

Dans les 21 arrêts, nous observons davantage l'expression du choix libre et éclairé de la personne quant à la poursuite du SAVS. Deux d'entre elles n'ont pas souhaité donner suite à l'accompagnement malgré des axes de travail identifiés par les professionnels. Le service a également éprouvé quatre décès cette année. Deux d'entre eux ont nécessité un accompagnement à la fin de vie.

2-3 Processus d'admission

Cette année 2023, nous avons réceptionné 238 notifications d'orientation vers notre SAVS répertoriées dans le logiciel Via trajectoire.

Soit :

- Pour la Métropole : 179 notifications (soit + 39 notifications par rapport à 2022)
- Pour le Rhône : 59 notifications (soit +20 notifications par rapport à 2022)

Ces nouvelles orientations s'ajoutent aux notifications reçues les années précédentes tant qu'elles sont valides soit aux 176 notifications réceptionnées l'an dernier.

Afin de faciliter la rencontre et répondre à l'ensemble des personnes sollicitant le service, nous organisons des réunions d'information collectives sur la Métropole de Lyon. Elles sont destinées aux personnes ayant une notification d'orientation vers notre SAVS. Nous les programmons au rythme d'une tous les deux mois. Ces réunions se déroulent au siège de l'Association, en présence d'une personne concernée, actuellement accompagnée, d'un éducateur et de la cheffe de service.

L'objectif de ce temps d'échange est de présenter notre dispositif SAVS, ses missions, son organisation, ses délais et permettre aux personnes orientées de commencer à se projeter sur les domaines de la vie quotidienne dans lesquels nous pourrions intervenir en soutien.

Cet espace permet également de répondre aux demandes particulières et parfois de donner des pistes dans l'attente d'un accompagnement social.

Un dossier de candidature est remis à chaque candidat à l'issue de la réunion. C'est le renvoi de ce dossier qui acte l'engagement de la personne dans la liste d'attente.

La présentation à trois voix propose une vision plus large et plus concrète d'un suivi SAVS.

La présence de la personne accompagnée offre un discours rassurant, bienveillant, illustré de son vécu de l'accompagnement par le SAVS. La présentation qui est complémentaire, s'adapte aux différentes personnes présentes à la réunion.

Cela contribue à donner des espaces institutionnels dans lesquels la participation et retour d'expérience permettent une remise en question et une évolution permanente de l'offre proposée par notre service.

Nous en avons programmé quatre sur l'année 2023 pour répondre aux sollicitations de 57 personnes de la Métropole. Sur les 57 personnes conviées, 29 personnes se sont présentées et ont déposé un dossier. Cela reste à l'équilibre par rapport à l'an dernier. Pour faciliter leur venue, elles ont la possibilité de se présenter seules ou accompagnées d'un aidant, ou d'un professionnel faisant parti d'un autre dispositif. Nous restons néanmoins à l'écoute en cas de situations particulières et essayons de nous adapter aux personnes dont les déplacements seraient compliqués et/ou le fait de se retrouver dans un groupe pourraient être un frein à la rencontre.

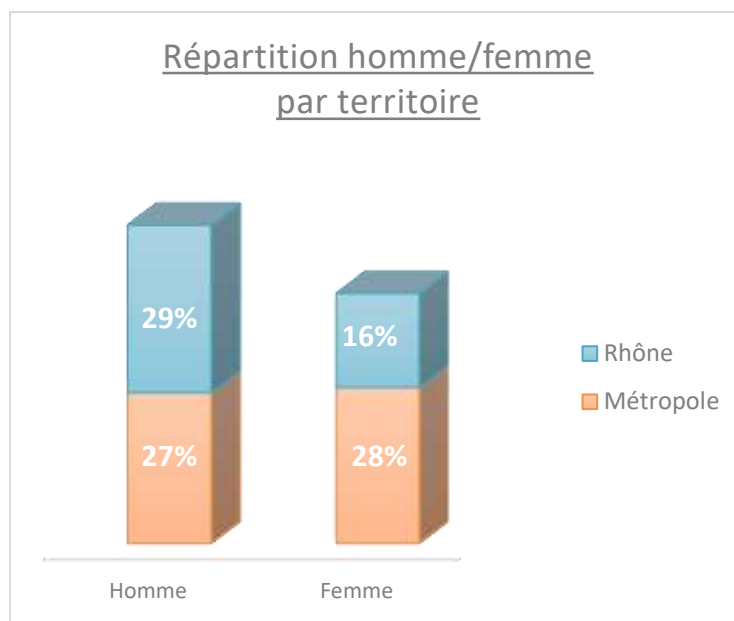
Sur le Rhône, les rencontres s'organisent de façon individuelle avec le soutien des partenaires du territoire ou en directe avec les personnes orientées vers notre service. Elles ont le même objectif de présenter le service et de découvrir les besoins de la personne. La question de la mobilité sur certains territoires nécessite une adaptation régulière de notre offre.

Pour l'année 2023, le délai d'admission est de 1, 4 ans.

2-4 « Socio-démographie » de la population accompagnée.

Nous présentons ici une « photographie » de la population que nous accompagnons **au 31/12/2023**, ainsi que les évolutions constatées.

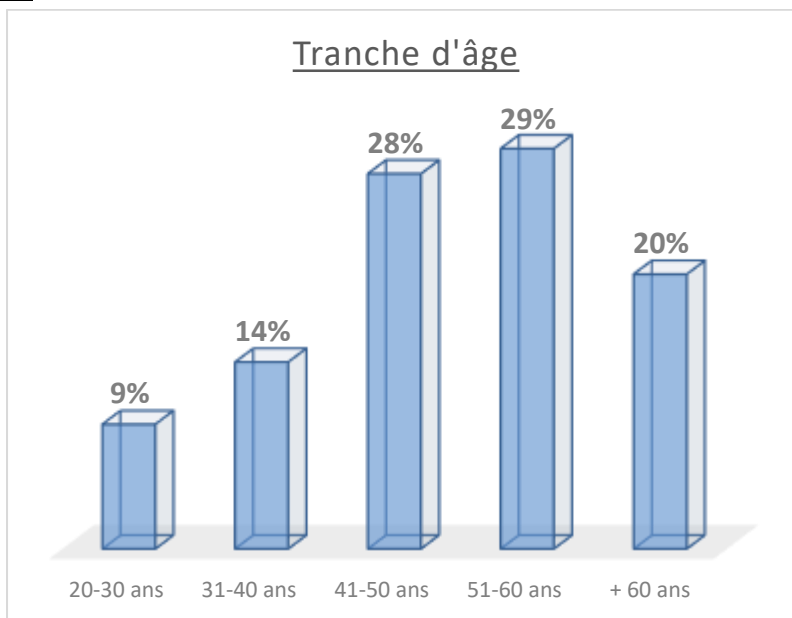
- Répartition hommes-femmes



- Soit 30 femmes sur le territoire de la Métropole de Lyon et 18 dans le Rhône.
- Soit 29 hommes sur le territoire de la Métropole de Lyon et 32 dans le Rhône.

Cela correspond à 61 hommes accompagnés sur l'ensemble du territoire pour 48 femmes. On peut constater que sur la Métropole nous suivons autant d'hommes que de femmes. Pour le Rhône, il y a une légère prédominance masculine. Les hommes accompagnés sur ce territoire vivent majoritairement seuls.

- Âges des bénéficiaires



L'âge moyen des personnes accompagnées par notre service est de 49 ans. Il s'est rajeuni de 2 ans par rapport à 2022.

En 2023, les changements s'opèrent sur les tranches d'âge de 20-30 ans avec une augmentation de 2% soit 10 personnes au total et une hausse de 5% dans la tranche d'âge de 41-50 ans soit 31 personnes. Les personnes PH-PV de plus de 51 ans sont en diminution soit 49% contre 57% en 2022. Néanmoins nous accompagnons 40 personnes de plus de 55 ans. Cela suppose un accompagnement adapté aux profils des personnes dont le projet n'est plus le retour vers l'emploi et dont les problèmes somatiques sont plus prédominants.

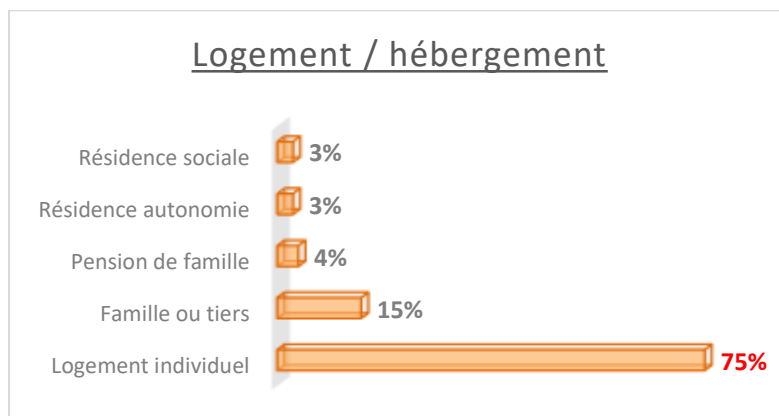
Nous sommes de plus en plus confrontés aux soins somatiques liées à l'âge et à leurs conséquences sur le quotidien des personnes. Face à l'auto-détermination des personnes accompagnées dans leur refus de soin qui revêt différentes raisons, le suivi éducatif qui prend alors la forme « de soin palliatif » se retrouve impuissant face à ce libre choix. Les professionnels tentent de maintenir et de porter un maximum la dignité de la personne dans ces situations. L'acceptation du refus de soin, ne signifie pas ne rien faire. Les professionnels se donnent le temps du dialogue et de comprendre ce qui motive cette position. Il est alors recherché un compromis afin de vérifier que la personne soit bien en possession de tous les éléments pour valider son choix.

Le renoncement et l'impuissance du professionnel sont mis à l'épreuve et doivent être partagé en équipe afin qu'il ne reste pas seul dans la situation.

La question de l'arrêt ou d'un relais à un autre dispositif est très souvent impossible.

- Logement

Typologie des logements



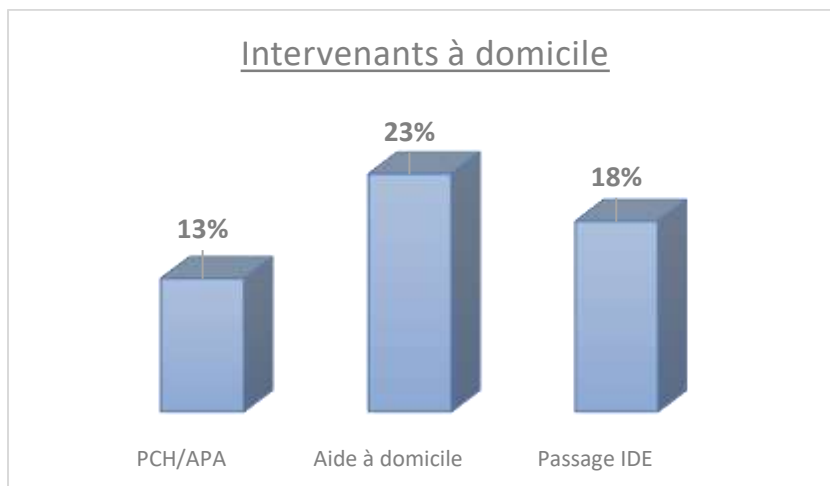
En 2023, les personnes habitant en logements individuels sont toujours majoritaires. Pour certaines personnes cela peut générer de l'isolement social.

Le logement autonome est symbole d'intégration et de réussite mais il peut également être enfermante. Au moment de la perte d'autonomie liée à l'âge, il n'est pas rare qu'il y ait renoncement à une autre vie plus adaptée à la situation pour maintenir cette illusion de bien-vivre. Pour exemple, nous avons accompagné en EHPAD une personne à mobilité réduite. Elle se trouvait depuis plusieurs mois, limitée dans ses déplacements, en raison de l'ascenseur de son immeuble très souvent vandalisé. Il se trouvait contraint et ne pouvait plus sortir du fait de sa dépendance physique. A cela s'ajoutait le refus des soignants d'intervenir au domicile.

Depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation des personnes orientées vivant au domicile d'un tiers qui se trouve souvent être la famille, soit les parents.

Les éducateurs tentent d'amener la personne concernée à exprimer ses choix, à s'expérimenter à une autonomie, à s'émanciper de leur famille tout en veillant à sécuriser les projets.

Tous les acteurs entrent dans un processus d'acceptation ou de renoncement.

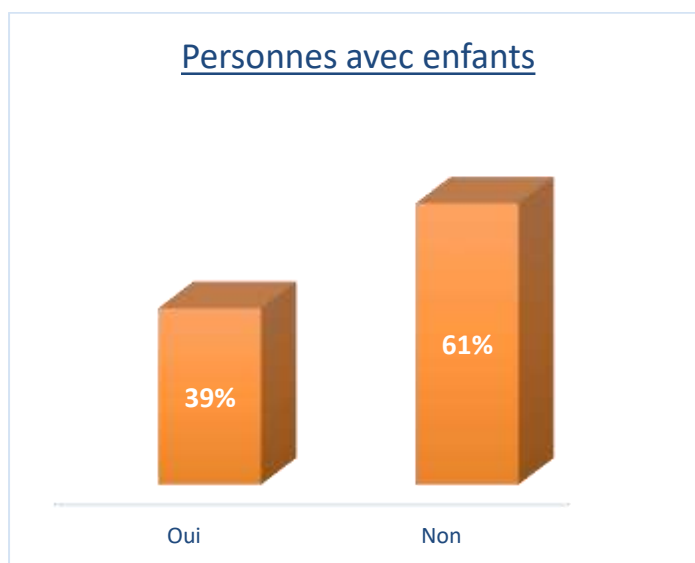


Lorsque l'accompagnement par le SAVS n'est pas suffisamment étayant dans le quotidien des personnes, il est alors mis en place des interventions pour faciliter le maintien à domicile. Cette aide a pour fonction d'apporter un confort et/ou une vigilance. C'est l'expertise de la situation qui permet d'envisager la mise en place des services complémentaires compétents.

41% des personnes accompagnés ont le passage d'aide à domicile ou de services d'infirmiers de façon régulière. Seulement 13% d'entre elles bénéficient de la PCH. A savoir que pour le passage d'IDE, une ordonnance médicale peut suffire.

- Situation familiale

→ Parentalité.



39% de personnes accompagnées sont parents. Ce chiffre est stable par rapport à l'an passé.

- 11 personnes vivent au quotidien avec leurs enfants et doivent assurer leur rôle de parents avec pour certains une vigilance et un lien étroit avec les services d'aide sociale à l'enfance.

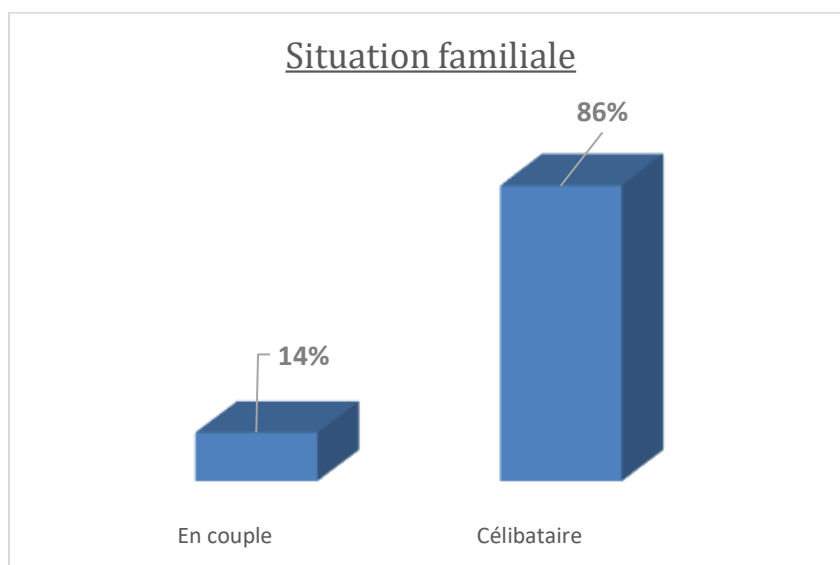
- 9 personnes ont des enfants placés en structure soit en maison d'enfants (MECS) soit en famille d'accueil. Elles sont alors sollicitées dans leur fonction parentale sur des temps de médiation ou d'accueil organisés.
- 22 sont parents d'enfants désormais adultes.

Pour tous, la question de la parentalité est à l'œuvre. Ils doivent trouver la place qu'ils conçoivent, imaginent ou sont en mesure d'occuper, d'assumer pour exercer leurs droits parentaux.

Il est souvent difficile pour les personnes que nous accompagnons de prendre place dans leur rôle de père ou de mère. Cela les confronte à leur parcours familial et leur identité.

Le SAVS est soutien, conseil, dans ces situations et permet à chacun de pouvoir exprimer sa capacité à endosser une position parentale et responsable. L'apprentissage à être parents se fait chacun à son rythme.

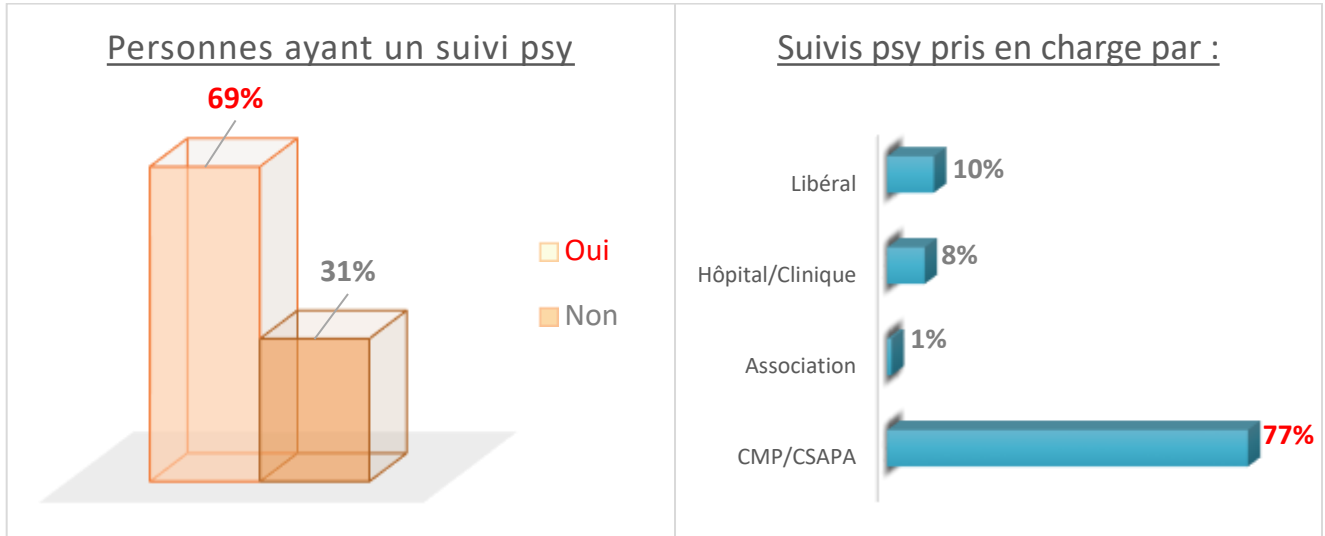
→ Vie en couple.



94 personnes accompagnées par notre service sont célibataires. C'est-à-dire qu'elles ne vivent pas en couple. Certaines d'entre elles partagent leur quotidien avec un parent mais la majorité d'entre elles se retrouvent seules dans leur logement.

Nous accompagnons également quelques couples. Dans ces situations, il est utile de prendre en compte le/la conjoint/e pour que l'adhésion au projet de la personne orientée puisse aboutir. Cela ne signifie pas que l'Autre soit associé dans toutes les démarches mais bien qu'il soit reconnu, considéré dans ce couple.

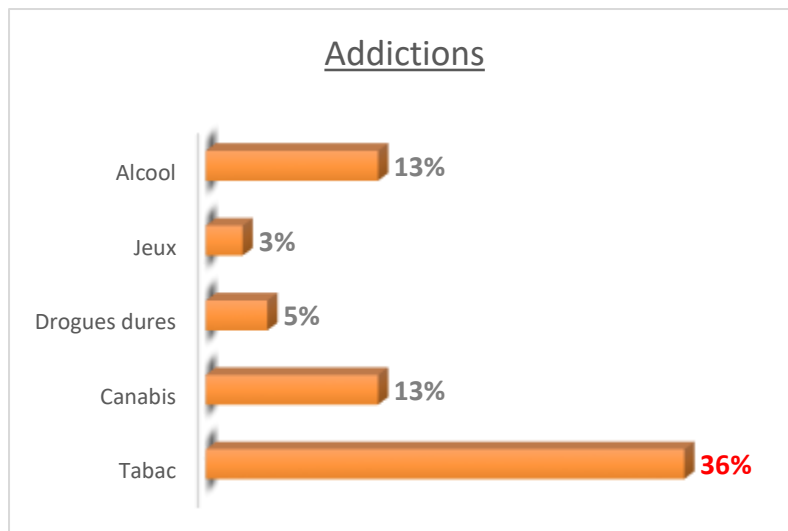
- Suivi psychiatrique ou psychologique et lieux de soins.



Une grande proportion de personne accompagnée, 69%, possède un suivi psychologique soit dans un CMP, auprès d'un psychiatre libéral, ou dans un centre de soin. Il y a une augmentation de 3% par rapport à l'année 2022 des personnes ayant un suivi. Les professionnels du SAVS œuvrent pour promouvoir le soin, réduire les ruptures tout en étant confrontés aux absences de soignants qui peuvent dans certaines situations limiter l'accès au soin. Il est important de penser le soin en lien entre service dans la mesure où la personne concernée en donne l'accès.

Dans l'entretien d'admission, il est posé comme préalable la nécessité dans le suivi éducatif, d'être en lien avec tous les intervenants de la situation. Le lien avec les services de soin est essentiel pour un projet constructif et durable avec la personne concernée.

- Troubles associés.

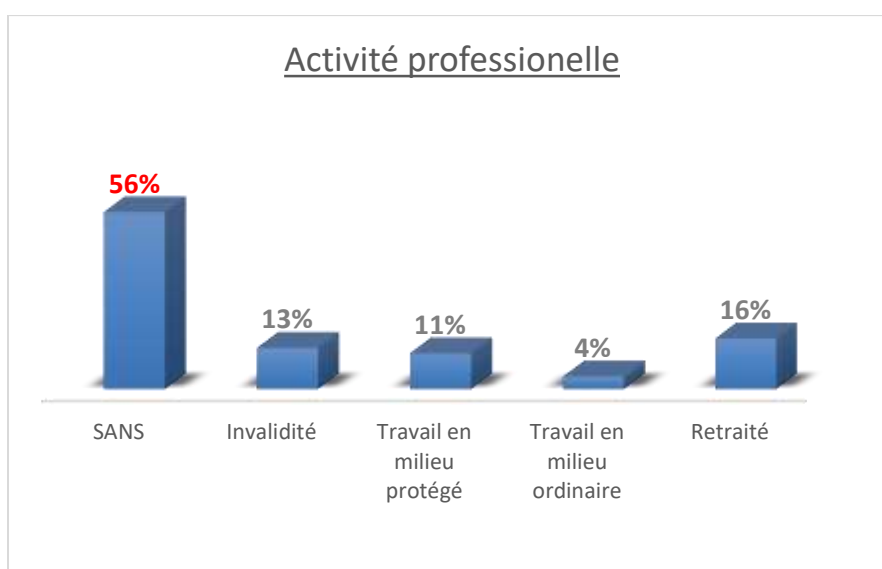


Hormis les pathologies qui caractérisent la situation de handicap des personnes adressées au service, Les addictions qui revêtent différentes formes s'ajoutent aux problématiques des personnes.

Ces consommations ont une incidence sur la santé et le budget. Il est également un enjeu dans le lien, la relation avec la personne concernée, qu'il s'agisse de drogue ou d'alcool car il peut à tout instant questionner le projet engagé ou tout simplement la relation de confiance.

30% des personnes accompagnés n'ont pas d'addiction.

- Travail



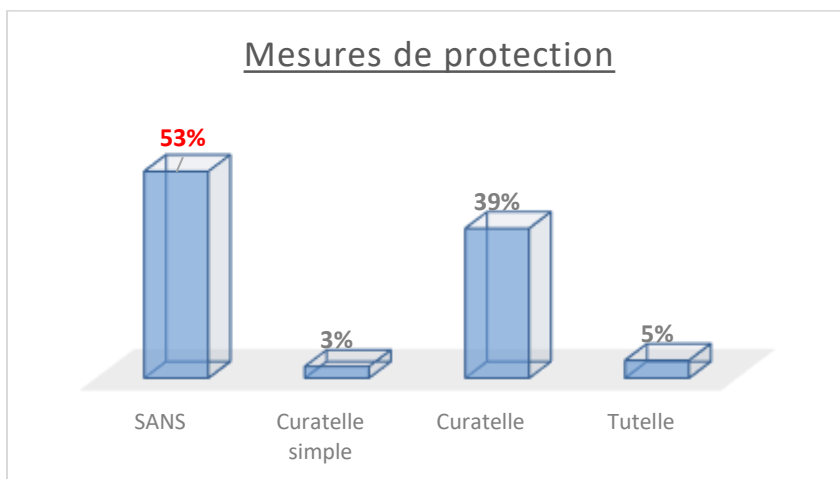
Près de 2/3 des personnes qui sont orientées chez nous sont en âge d'accéder à un emploi. Certaines d'entre elles ont par le passé, exercé une activité professionnelle qui les a conduit à une invalidité.

Pour les personnes accompagnées, le parcours vers le travail reste nébuleux. Il nécessite une stabilisation des symptômes et une acceptation de leur pathologie. Nous permettons par nos actions et les mises en lien avec des organismes compétents d'évaluer cette possibilité de remise à l'emploi. Si celle-ci est faisable, elle est organisée et adaptée à la capacité de la personne à tenir le rythme. Nous travaillons régulièrement avec l'EPNAK sur le Rhône et LADAPT sur la Métropole.

Pour d'autres, il faudra un temps plus long de prise de conscience pour s'essayer, s'expérimenter à se faire confiance au travers de temps de bénévolat. Nous avons pour cela expérimenté le lien avec adopte une asso, pour accompagner au mieux quelques personnes de notre service à donner de leur temps au service d'autres personnes.

Ce dispositif « adopte une asso » a pour fonction de mettre en lien une association qui recherche des bénévoles et des personnes qui souhaitent donner de leur temps. Après avoir rencontré les responsables, nous avons vu les limites de ce partenariat. Il faudrait conventionner et financer leurs actions et notre budget ne le permet pas. Nous pensons aussi que ce qui est facilité par ce dispositif est une des missions du SAVS et que nous savons faire et faisons.

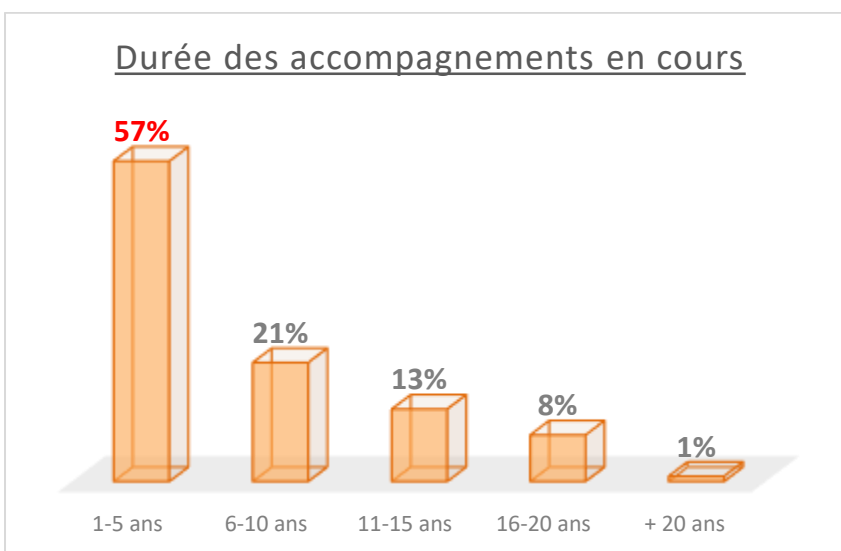
- Protection juridique



Cette année encore nous accompagnons une majorité de personnes ne bénéficiant pas de mesure de protection soit 58 personnes. Pour toutes ces personnes le SAVS est sollicité en tant que conseil et soutien dans les démarches administratives et budgétaires. Pour les autres, il est un partenaire incontournable des mandataires qui exercent la mesure de façon à les accompagner dans leurs démarches. Pour les 51 personnes ayant une mesure de protection, 30 sont exercées au sein de l'ATMP du Rhône.

2-5 Suivi des accompagnements.

- Durée des accompagnements incluant le processus d'admission



La durée moyenne des accompagnements est de 6,6 ans. Les questions des relais et des arrêts sont en réflexion depuis plusieurs années. Nous sommes soucieux de rechercher des solutions de relais potentiels quand la situation le nécessite et qu'elle reste fragile pour envisager un arrêt. Dans l'attente, nous maintenons l'accompagnement. Le service est en réflexion constante pour permettre un flux des personnes accompagnées par le SAVS et pour cela, tente d'être créatif, pour trouver des alternatives face aux délais des dispositifs sollicités ou parce que les personnes ne correspondent pas aux critères d'admission de ceux-ci.

- Arrêts des accompagnements

Arrêts des accompagnements 2023	
Motifs	Nombre
Arrêt concerté - autonomie et/ou étayages suffisants	10
Arrêt concerté - relais / entrée dans d'autres structures	3
Arrêt concerté – changement de Département	1
Arrêt à l'initiative de l'utilisateur	2
Arrêt à l'initiative du SAVS	1
Décès	4
TOTAL	21

Les deux « arrêts à l'initiative de l'utilisateur » sont des accompagnements qui ont été de courtes durées soit quelques mois. Il s'agit de personnes dont les attentes n'étaient pas adaptées aux missions du service et l'accroche du lien n'a pas pu s'amorcer.

Quatre personnes sont décédées. Pour deux d'entre elles, le service a accompagné la fin de vie tentant de recueillir l'adhésion aux soins en lien avec les partenaires et les médecins. Mais face au refus, le suivi s'est transformé en accompagnement palliatif veillant à la préservation de la dignité de la personne. Cette autodétermination des personnes vient se confronter à une éthique professionnelle et demande à être soutenue.

Les arrêts concertés restent majoritaires. Quand la situation est stabilisée et que la personne a les ressources pour poursuivre sans accompagnement, l'arrêt est formalisé.

Pour quelques personnes l'accompagnement se fait au long court comme pour un monsieur accompagné durant 34 ans et dont la solution pour faciliter son quotidien ont été de trouver un établissement. Les foyers du médico-social posant comme préalable une limite d'âge maximum pour déposer une demande vers leur établissement, dans cette situation, l'EHPAD a été la seule alternative.

Nous avons expérimenté un « switch » entre SAVS pour appuyer le projet de nos bénéficiaires. Cet échange a pu se réaliser car les personnes avaient mûri leur projet dans une même temporalité.

Nous pensons qu'il faut rester ouvert à toutes solutions pour être force de proposition et inventifs face au profil et au parcours des personnes.

2-5 Faits marquants de l'année

2-5-1 Evaluation de la qualité de notre service

Entre septembre et octobre 2023, l'équipe a effectué son autoévaluation permettant ainsi une mise en commun et un état des lieux des pratiques du service.

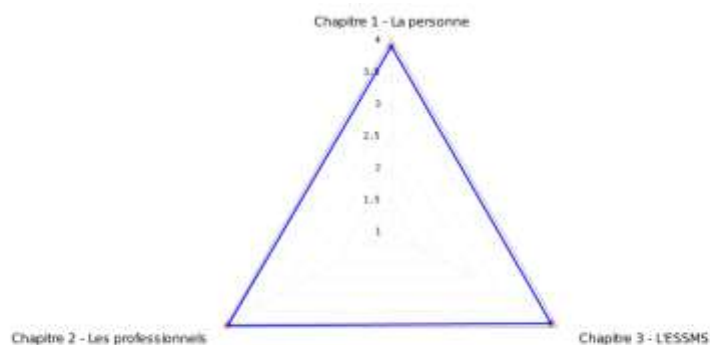
La semaine du 13 novembre 2023 s'est déroulée l'évaluation de la qualité des deux services de l'ATMP du Rhône permettant ainsi de mutualiser l'évaluation de l'audit système et d'en réduire le coût.

Les retours tant des personnes accompagnées que des professionnels sont positifs.

Les résultats sont très satisfaisants et encourageant mettant en évidence un savoir-faire et une qualité de service rendu.

Niveau global atteint par l'ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



Les deux évaluatrices ont mis en avant un excellent travail réalisé par l'ensemble des professionnels. Elles ont fait état de la confiance qui existait au sein de notre Association, du sérieux, de l'engagement de tous dans une ambiance agréable, légère parfois, témoin d'une belle cohésion d'équipe favorisant le travail ensemble.

2-5-2 Retours d'expérience de participation à l'évaluation

« Elle m'ont posée des questions sur les professionnels, le fonctionnement SAVS. J'ai dit que j'avais de très bons rapports avec le service et les professionnels. J'ai parlé des rencontres au café ou à domicile.

Je n'étais pas anxieuse, la dame était très gentille et je ne me suis pas pris la tête. Je me suis sentie libre de répondre ou pas aux questions.

L'accueil du service s'est bien passé, j'ai pu rencontrer la directrice, y'avait Madame Breton et j'ai pu échanger avec un Mr avant de parler à la dame.

Je suis passée la première ça s'est fait tranquillement. »

Céline

« J'ai été bien accueilli dans les locaux de l'ATMP du Rhône de Lyon 6^{ème}. L'entretien s'est bien passé avec l'évaluatrice qui a duré 1h30. Elle m'a bien conseillé. Elle m'a bien répondu à mes questions et m'a bien compris quand je lui ai dit que le SAVS m'aide beaucoup quand je suis en difficulté.

J'ai eu le plaisir d'aller sur Lyon car j'ai rencontré d'autres personnes du SAVS de Lyon. »

Jérôme

2-5-3 Ecriture projet camp

Dans le cadre de nos pratiques éducatives au SAVS de l'ATMP du Rhône, nous avons trouvé opportun de pouvoir proposer un court séjour de vacances aux personnes que nous accompagnons, dans un environnement plutôt rural, qui offrirait également quelques attraits touristiques.

L'idée d'un camp de vacances est née du constat que des personnes accompagnées ne partent jamais en vacances et restent toujours très isolées socialement, et de la volonté de certains éducateurs de l'équipe. L'objectif de ce séjour est de leur permettre d'expérimenter, dans un cadre sécurisant, un « ailleurs » le temps de quelques jours, et d'y éprouver un certain bien-être, en rupture avec leur quotidien.

Un des objectifs est qu'elles puissent expérimenter aussi une vie en collectivité. En encourageant leur participation, les personnes accueillies prendront part aux tâches quotidiennes propres au séjour. Fidèlement aux missions du SAVS, nous soutiendrons et consoliderons autant que possible leurs capacités d'initiative et d'autonomie lors de ce camp. La cuisine, les courses et toutes les tâches domestiques peuvent être un excellent support pour valoriser les compétences de chacun. Il s'agit alors d'organiser un quotidien partagé basé sur l'entraide, le pouvoir d'agir, en respectant les volontés, les savoir-faire et les limites de chacun. Le contexte de découverte et de partage d'un lieu nouveau peut favoriser l'émergence de plusieurs bénéfiques, déclinés sous forme d'objectifs détaillés ci-dessous. Ce séjour sera proposé en septembre 2024.

2-5-4 Réinstallation site de Villefranche

En juin 2022, suite à de fortes intempéries le site de Villefranche avait été sinistré. Une organisation de travail avait été mise en place rapidement et des bureaux avaient été trouvés en lien avec la communauté de commune.

Les limites étaient de ne pas pouvoir recevoir du public car non habilité ERP.

Des aménagements avaient été réalisés afin de faciliter l'accueil de nos personnes accompagnées par le SAVS et des personnes en mesure de protection durant toute la phase de travaux.

Après plus de 18 mois de réhabilitation, en décembre 2023, le site a pu être réouvert à ses activités. Toutes les équipes ont pu s'installer et retrouver une organisation plus adaptée.

2-6 Géographie de l'activité.

Cette année notre service a accompagné des personnes habitant le territoire de la Métropole : Lyon et sa banlieue, ainsi que les communes voisines. Nous avons également 46 % de personnes vivant sur le territoire du Rhône soit dans les Monts du Lyonnais, le Beaujolais, Villefranche et le territoire de l'Arbresle. Nous intervenons sur tout le département/Métropole de Lyon bien que certains territoires restent plus repérés par la MDPH comme zone d'intervention d'autres Associations (pays de l'Arbresle, sud de la Métropole de Lyon par exemple). Nous avons donc rencontré les responsables de ces territoires pour échanger sur nos missions et leurs attentes et besoins repérés.

Suite à notre implantation sur le territoire Beaujolais cette année, nous avons participé à un forum sur Belleville permettant une meilleure visibilité de nos interventions, une meilleure connaissance des acteurs du territoire et apportant des réponses aux aidants familiaux.

Dans les territoires plus éloignés des centres villes et de fait des institutions, l'utilisation des PC portables par les professionnels vient réduire les difficultés administratives et le lien aux institutions. Cela permet par exemple, d'éviter des ruptures de droits.

Sur la Métropole, nous sommes en lien avec Emmaus connect pour tenter de réduire la fracture numérique (réduction des coûts et formation). Mais il est difficile pour les personnes que nous suivons de se déplacer. Elles sont également limitées dans le lien aux autres. C'est pourquoi l'accès par le SAVS à l'outil informatique est pour certaines personnes une solution incontournable.

2-7 Partage d'expérience au SAVS

Le travail nous identifie par la fonction que nous occupons au service de la collectivité ; c'est dire l'importance de l'enjeu qu'il recouvre dans l'approche médicosociale du sujet ; cela dit, encore faut-il en être en capacité d'accéder à un emploi...

Je suis éducateur et je travaille à la socialisation de personnes évoluant en milieu ouvert, parfois très en aval de la vie ordinaire et de ses repères.

Avec l'exemple de Julien, je viens témoigner ici des préalables que peut recouvrir l'accès à un emploi dans le champ du handicap psychique. Précisons en préalable que si le travail permet de prendre une place active dans son environnement, Julien ne l'envisageait pas sous cet angle et se trouvait davantage en attente d'une allocation d'adulte handicapé (AAH) que d'un S.A.V.S.

Julien est accompagné par le SAVS depuis le mois d'août 2019. Lors de son admission au service, il se trouvait dans l'impossibilité de décrire la nature de son handicap. Il faisait état, tout au plus, de troubles de la mémoire pouvant justifier le versement d'une AAH. Dès le premier entretien, il avait refusé d'envisager un emploi en ESAT* en considérant que ce n'était pas sa place.

Installé dans un corps de jeune homme glabre, pâle et vêtu comme un adolescent, il était difficilement concevable que Julien approchât déjà la trentaine. Peu loquace, il s'était d'abord présenté sous un abord assez froid et distant, presque lisse. En cela, je veux dire qu'il ne se montrait pas enclin à donner prise à la relation éducative et que son fonctionnement paraissait rodé à l'économie. Il n'avait pas souri, concentré autant que réfractaire à toute proposition susceptible d'infléchir une résistance massive au changement. Je pense vraiment qu'il ne voulait rien de ce que l'on venait lui proposer mais se trouvait dans l'impossibilité de le formaliser en raison de la présence de ses parents.

En revanche, Julien savait dire « non » et argumenter très succinctement son refus pourvu qu'on le convoquât à s'en expliquer. Je me souviens lui avoir dit avec conviction que l'arrivée d'un SAVS était probablement sa meilleure chance d'appréhender une vie adulte en position de sujet acteur et décideur de son avenir. Je n'envisageais pas de l'accompagner vers un renouvellement d'AAH en l'absence d'une démonstration limpide qu'aucune autre issue n'était envisageable.... Julien arborait une façade de marbre mais je pense avec le recul qu'il s'était intérieurement décomposé. Nous le verrons au fil de ce récit, il a fallu beaucoup convaincre dans cette situation atypique et représentative d'une évolution des profils d'accompagnement par notre service ; c'est-à-dire observer, écouter, réfléchir, déconstruire les équilibres à l'œuvre sans insécuriser plus que nécessaire ; puis dédramatiser avant de reformuler ensemble les enjeux de manière à trouver une alternative constructive à ce qui se profilait comme une impasse. Ensemble, cela implique d'abord Julien mais pas seulement : c'est le travail réalisé en équipe avec l'aide précieuse du docteur Winter qui définit et légitime les options retenues : je ne suis ni seul ni arbitre sur le terrain.

Le contexte se caractérisait comme suivant : Julien vivait reclus au domicile de ses parents ; il n'envisageait ni changement ni activité autre que ces jeux informatiques qui ne finissent jamais et les séries télévisées qu'il regardait assidument pour occuper ses journées. Il se levait tard, très tard, ne sortait plus de la maison depuis la fin de sa scolarité, n'était sollicité en rien à son domicile et n'était responsable de rien non plus dans l'organisation de la vie familiale (tâches ménagères ou diverses, préparation des repas...). Julien me faisait l'effet d'incarner une position sociale abandonnée de lui-même au regard de l'absence de prise active à son environnement. Peu ou pas stimulé, chaque jour consistait en une répétition exacte de la veille sans projet ni autre perspective. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles Julien ne manifestait pas d'affect, ni plaisir, ni déplaisir. Il paraissait se préserver du danger que pouvait faire naître la notion de désir dans une telle situation, allant jusqu'à se distancer de celle de besoin. Dans ce contexte mortifère et hors du commun, la temporalité ne paraissait pas structurée et l'avenir n'avait pas cours, un peu comme s'il y était question d'un tabou. Pourtant, Julien tenait à jour un recensement par année de tous les

épisodes des séries télévisées qu'il regardait quotidiennement, cela avec une rigueur comptable : ces cahiers m'ont paru constituer le marqueur d'un temps qui passe en même temps que l'indice d'un repère temporel objectivable... Julien répondait par monosyllabe aux questions, ne disait ni « bonjour » ni « au revoir » sauf lorsque l'on le lui faisait remarquer avec insistance, puis avec agacement. Après 13 années d'un isolement sévère, il était devenu un expert du confinement et des moyens de limiter le préjudice qui s'y trouve suspendu. Il était littéralement paniqué à l'idée de sortir de chez lui et se tenait à distance de toute sollicitation en nom propre. Également contraint par un fort isolement géographique et sans accès à un maillage de transport collectif, Julien semblait s'interdire les émotions et manifestait une forte défiance à l'égard de toute remise en question de ce quotidien indifférencié, exsangue d'imprévu et de vigueur. Il économisait son énergie à un point que l'on peine à concevoir et je ne peux m'empêcher de penser qu'il s'efforçait ainsi de survivre.

Julien vivait donc en marge d'une existence de jeune homme ordinaire depuis l'âge de 17 ans, c'est-à-dire depuis la fin de son CAP de menuiserie. Il avait aussi expliqué qu'il avait bénéficié de l'AAH à l'âge de vingt ans et pendant deux ans sans que l'on ne lui expliquât la nature d'un handicap qu'il ne concevait pas. Rien ou presque ne l'inscrivait alors dans une existence sociale ou citoyenne à l'exception de la sécurité sociale : pas de déclaration de revenu, pas de pièce d'identité valide, pas de carte d'électeur, plus de mutuelle ou de ressource jusqu'à son inscription au RSA en 2020...

Avec la notification d'une AAH et la représentation qu'il s'en faisait, Julien avait pris acte de l'évaluation par la MDPH* d'une « incapacité » à s'insérer en même temps que de la collusion parentale sur le sujet ; il n'a pas osé se rebeller pour éviter de remettre en question le versement d'une allocation providentielle et s'était installé dans une condition de personne en situation de handicap sans mesurer l'impact d'un tel positionnement. En accord avec ses parents, il avait versé une participation à son entretien que sa mère lui rétrocédait intégralement par virement bancaire sans qu'aucune parole ne soit jamais venue en expliquer la raison ; à croire qu'il n'existait plus qu'en filigrane du réel !

Rapidement, Julien n'a plus vu personne ou presque en dehors de la cellule familiale et il a perdu contact avec de rares connaissances. Isolé et oublié, son espérance s'est réduite à l'espoir d'un renouvellement d'une AAH apportant une justification officielle de son inactivité et peut-être de son existence. Je crois qu'il est question ici d'un statut protecteur qui lui apportait sournoisement un niveau de vie confortable au domicile parental en renforçant, dans ce cas précis, l'isolement et l'angoisse de ne pas réussir à prendre pied dans la vie adulte.

21 ans, c'est un âge où, à mon sens, le confort n'est pas une priorité ; c'est celui de l'insouciance, dit-on (quoique ?), celui de l'expérimentation et de la confrontation de soi-même à ce qui nous est donné de vivre ; c'est aussi celui de la mesure des efforts nécessaires à l'avènement d'une position de sujet et de citoyen responsable. Je crois qu'il est trop tôt pour une AAH lorsqu'un doute reste permis.

À cette notification d'allocation s'ajoutait une orientation professionnelle en ESAT mais, à la date retenue pour un essai, le temps était à la neige ; la mère de Julien a redouté de franchir le col qui les séparait de l'établissement. Il n'y est donc pas allé et personne n'est revenu sur le sujet.

Toutefois, il a été intéressant de remarquer à cet instant de son récit que Julien ne soutenait plus mon regard ; il éprouvait une honte de sa situation et il a, en cela, initié inconsciemment le long travail réalisé en amont de ce témoignage. Plus précisément, la honte dont il est question était à rapprocher d'un regard acide sur lui-même et de son intime conviction – il le dira à posteriori - de n'avoir pas essayé d'intégrer

plus énergiquement une vie adulte, malgré l'isolement géographique et l'absence de soutien ... Cette réaction était importante : la honte ne constituait-elle pas le signifiant d'une position de sujet et d'une capacité d'objectivation de sa situation ? Étonné et en difficulté pour obtenir des informations plus objectives (Quid de la mémoire familiale ?), j'avais appelé en 2020 la MDPH pour essayer de mieux comprendre les raisons de l'attribution de cette allocation ; il m'avait été opposé le secret professionnel et simplement indiqué que Julien ne se trouvait plus en situation de handicap pouvant justifier d'une AAH. Mon interlocutrice a ajouté que son orientation professionnelle était préconisée à présent en milieu ordinaire. Et pourtant, après plus de dix années d'une dégradation forte et progressive...

C'est donc Julien qui a été amené à répondre à mes questions : faisant état de sa scolarité difficile, il ne se considérait pas pour autant en situation de handicap. Sans aucune expérience professionnelle, il se faisait une montagne de l'accès à l'emploi et se satisfaisait de l'assurance d'un gîte et d'un couvert. Plongée dans une histoire familiale sans parole, son existence s'est trouvée en suspens jusqu'à presque se confondre au silence et à l'immobilité qui caractérisaient son cadre de vie.

L'expérience de Julien est terrible et pourrait expliquer une part d'un malentendu à notre arrivée : Le temps aidant, il avait amplifié une angoisse allant jusqu'à le faire paniquer réellement à l'idée de sortir de chez lui ou d'engager quelque démarche que ce fut ; il s'était replié sur lui-même et avait cessé d'espérer une issue depuis des années. Le fait de désirer portait au risque de ne pas y survivre psychologiquement, alors il s'était mis en veilleuse. Il s'était aussi déconsidéré et c'est un peu comme s'il se vivait comme en diapause. En plus de l'estime de lui-même, il s'est défait totalement de la spontanéité et de l'impétuosité de la jeunesse. Il s'est façonné un handicap invisible, mais plausible, en rapport avec des troubles de la mémoire ; il s'est ensuite efforcé de tenir un azimut fantomatique dans ces éléments, sans destination et sans jamais sortir de chez lui.

Conduite de l'accompagnement par le SAVS :

S'agissant de la mémoire, j'avais noté l'inverse, à savoir que Julien conserve une mémoire « facturière » et précise de chaque évènement. Il ne notait pas nos rendez-vous et s'en souvenait comme une évidence même s'il utilise aujourd'hui un agenda par sécurité ou par affectation. De façon surprenante, il était donc affilié au temps qui passe mais d'une manière extérieure à lui-même ; cela questionnait la fonction d'une mémoire suggérant une temporalité à certains égards virtuelle puisque n'ayant pas cours au quotidien... J'ai également été étonné de constater qu'il se trouvait en capacité d'échanger à propos d'une actualité dont il se tenait « désinformé » par le filtre d'internet ; une actualité choisie qu'il assimilait à l'idée d'un danger latent tout en s'adonnant à une pénible gymnastique intellectuelle visant à rechercher les paradoxes et incohérences sociétales susceptibles de conforter sa désespérance...

Julien avait donc évoqué des troubles de la mémoire pouvant justifier d'un handicap. Je l'ai accompagné à la consultation d'un neuropsychologue au CMP* avec l'intention d'expliquer, avec son accord, leur contexte. Entre autres aspects, le bilan de l'expertise a montré que les troubles mnésiques ne pouvaient être assimilables à un handicap et étaient plutôt à relier à une absence de sollicitation dans un environnement dans lequel le souvenir ne constitue pas un élément porteur. Alors : pouvions-nous concevoir ici un « sur handicap » consécutif d'une telle conjoncture ? Qu'en était-il réellement d'un handicap qui n'a jamais été, du reste, diagnostiqué par le médecin traitant ? Ces questions ne sont pas un détail au regard de la détermination des stratégies éducatives à envisager.

Nous avons ébranlé cet édifice fragile en portant notre première attention à réinitialiser progressivement le métronome de ce quotidien sans risquer un effondrement : comme un petit caillou dans une chaussure, nous avons opéré de petits changements qui ont souvent fait l'objet d'âpres discussions. Par exemple, chaque rendez-vous a été donné à des jours différents de la semaine, au grand dam de Julien qui souhaitait un jour et un horaire fixe : il a parfois dû se lever tôt le matin pour honorer les rendez-vous pris en amont. L'objectif de ces horaires visait souvent à optimiser les distances et temps de déplacements mais aussi à modifier les équilibres de Julien : une journée quasi-complète d'inactivité ne s'éprouve pas de la même manière qu'une demi-journée ; la perception de l'ennui s'est peu à peu imposée malgré ses résistances... En faisant surgir du désagrément, notre objectif a visé à transformer une cadence en un rythme que nous dirons latino-américain pour faire plaisir à Julien : un rythme personnalise, éveille la cadence à un mouvement et à la singularité en articulant des silences à des notes qui ouvrent ensemble à une harmonie. Imaginons la différence entre une chanson militaire dont la fonction consiste en une dépersonnalisation de l'individu acceptée au pas cadencé, comme un préambule nécessaire à l'émergence d'un « esprit de corps » et un support musical latino-américain ! Sans se passionner pour le rythme en question, admettons seulement qu'il est plus subjectif et libre, concourant en cela à un fondement du sujet dans une singularité que l'on ne retrouve pas dans la cadence. C'est normal ! Cadence et rythme n'ont ici pas la même fonction et je ne crois pas que cet aparté est stupide, s'agissant du sujet qui nous occupe.

Amené à entretenir avec le SAVS une relation qu'il n'avait pas souhaitée, Julien s'est laissé aller à la curiosité, abaissant quelques défenses pour répondre poliment à mes questions ; au cours de ces premiers entretiens réalisés sur un mode non directif, nous avons fait laborieusement connaissance, évoqué ses centres d'intérêt, les actualités, le contexte géopolitique international... Il a parlé de ses préférences en matière de séries télévisées et de son goût pour la musique latino-américaine (?!). En l'absence d'appétence pour les deux thèmes abordés, un détour par la plateforme YouTube est venu combler à minima mes lacunes, lesquelles n'en seront finalement pas. Question de goût ! ...

J'ai plaisanté aussi et Julien a souri à son tour avec une lueur cynique dans le regard. A l'heure où j'écris, Julien rit plus franchement et prend l'initiative sur ce terrain ; il s'anime d'un humour assez fin et encore caustique. La pandémie qui se déroulait au début de l'accompagnement semblait donner sens au regard très pessimiste et triste que posait Julien sur le monde dans lequel il ne prenait pas place. Bien sûr, il n'avait pas accepté de se faire vacciner et je n'ai même pas insisté sur ce point : le risque de contracter un virus paraissait raisonnablement minime. (Peut-être 2% de risque, cela dit en plaisantant, bien-sûr).

Pour cheminer ensemble et faire surgir un avenir, il a fallu préalablement différencier le passé d'un présent qui s'y confondait ; il a fallu à la fois insécuriser et fragiliser les équilibres en place en lézardant les certitudes et en sapant l'assise des impossibilités ; puis rassurer en rationalisant le risque associé à un changement. Faisant feu de tout bois, j'y ai donné de ma personne jusqu'à placer avec conviction la devise du général de Gaulle qui ornait autrefois le bras de mon uniforme : « Oser, c'est risquer. Risquer, c'est avancer ». Nous avons insufflé de la différenciation, de la subjectivité et, avec cela, une espérance vacillante qui a cheminé pour donner de l'inconfort puis du besoin ; comme un préalable au désir. À force de sollicitation, d'échange et de mise en perspective des écueils à venir, Julien a accepté peu à peu de s'y pencher ; il a finalement remis en question son positionnement jusqu'à ouvrir à la question franche et directe de l'avenir : Comment se sentait-il vraiment ? Allait-il vieillir avec ses parents à leur retraite ? Quel

secours pourrait-il leur apporter sans travail, sans permis de conduire ? Pourrait-il seulement s'occuper de lui-même et, sans accepter une aide, comment comptait-il s'y prendre ? Ou qu'allait-il advenir de lui lorsqu'ils ne seraient plus ? Se pourrait-il que son accession à un état d'adulte responsable apporte à tous finalement plus de réconfort que tout le reste ? Allait-il hésiter longtemps avant de saisir la main qui passait à sa portée ? Enfin, bouger ???

Dans le même temps, nous allions à LADAPT* à Lyon pour mieux identifier la nature des difficultés à l'œuvre et en rechercher les issues ; j'ai constaté avec plaisir que Julien s'est trouvé en mesure de souscrire à des propositions qu'il aurait rejetées de toutes ses forces quelques mois plus tôt. A tout dire, j'ai souvent considéré que le dispositif apporté par un SAVS était insuffisant pour infléchir la résistance de Julien : j'aurais eu besoin de disposer d'un moyen de le faire sortir quelques jours de cet environnement pour en structurer lisiblement la temporalité. Il me manquait un jalon venant baliser un « avant » et un « après » repérables par une articulation faite d'une expérience réussie et apaisée d'un « ailleurs possible ». Un tel bornage aurait structuré la temporalité sur la base du réel, avec simplicité, rapidement et de manière irrévocable. Cette expérience devait aussi être extérieure à une organisation familiale aimante mais paradoxalement aussi dure que surprotectrice et de laquelle il ne s'était jamais émancipé, même une nuitée. Nous avons cru y parvenir avec une proposition de stage d'un mois à LADAPT en 2020, laquelle était associée à un hébergement que j'avais trouvé à proximité immédiate du SAVS (antenne de Lyon). Une équipe éducative animait la structure d'accueil et j'avais toute confiance en mon équipe pour accompagner et arbitrer les compromis de terrain. Ce soutien devait permettre d'assurer la protection nécessaire aux premiers pas dans une vie ordinaire. Hélas, le confinement est à l'origine de l'annulation de ce stage par LADAPT et il n'a pas été possible de le reprogrammer en raison de l'impossibilité de déroger une nouvelle fois à la limite d'âge fixée à 27 ans. Du pain béni pour Julien, expert seulement en confinement !!!

Il a donc fallu se résoudre à attendre et reprendre les accompagnements à LADAPT (à Lyon) en réduisant la difficulté suivante : Julien souscrivait à l'accompagnement mais la fréquence insuffisante de nos rencontres avait pour conséquence de lui permettre de reconstituer ses défenses en lui faisant perdre une large part du bénéfice. Le bilan de notre accompagnement n'était pas suffisamment optimisé : son énergie retombait comme un soufflé quelques temps après mon départ et Julien s'en désolait lui-même. Un nouveau travail avec une psychologue de LADAPT a été engagé, aboutissant à un accord timide de Julien aux fins d'une orientation de 6 mois en centre de rééducation professionnelle (CRP) à St Amand Tallende (63). Malgré l'acquiescement fragile d'un homme en prise à des angoisses massives, je mesurais le risque d'échec de ce projet en raison de la panique qui prévalait encore à chaque sortie : lorsque j'arrivais à 07h30 devant son domicile pour accompagner Julien à LADAPT, il m'attendait les traits tirés, pâle comme un linge et presque malade ; et pour cause : sortir de son domicile consistait en une épreuve précédée de plusieurs nuits d'insomnie et il en était de même au retour. Je m'étais épanché de ce projet en équipe sans ressortir rassuré. À l'affût de la réaction du médecin psychiatre, son analyse avait été de mauvais augure et celle de l'équipe n'a guère été plus engageante. La suite leur a donné raison mais, engagé avec Julien et LADAPT, je n'ai plus été en mesure de surseoir à cette admission.

Nous avons donc visité la structure de St Amand Tallende ainsi que le foyer d'hébergement ; j'avais expliqué la situation aux professionnels en place en mettant en évidence le fort risque d'abandon encouru les premiers jours. Deux jours après son arrivée, Julien a quitté le site et a réussi à regagner la gare de

Tarare en train par ses propres moyens ; cela malgré les efforts de la structure accueillante qui, en dernier recours, avait appelé son directeur à la rescousse. Julien m'a informé de sa décision par téléphone, gêné de me placer devant le fait accompli. Il n'était pas prêt...

Il a été longtemps malade à son retour et m'a dit à notre rencontre suivante qu'il regrettait amèrement cet abandon ; il expliquait s'être trouvé dépassé par une anxiété viscérale. Il s'était pourtant intéressé aux ateliers qui lui avaient été présentés et avait le sentiment « d'être passé à côté d'une expérience importante et positive », « de se savoir capable de mieux » en dépit d'un sentiment d'échec cuisant. Là encore, je me dis que ce risque d'échec eût été grandement atténué s'il avait été possible d'expérimenter quelques jours d'une vie ordinaire en marge de l'organisation familiale.

Avec l'aide du service, Julien s'était aussi inscrit à Pôle Emploi ainsi qu'au RSA ; il s'est ainsi trouvé confronté à des exigences qu'il ne pouvait plus déléguer à ses parents, eux-mêmes en difficulté sur ce terrain.

Pour l'anecdote : j'avais besoin de dynamiser Julien et nous avons convenu avec le dispositif RSA d'une sorte de jeu de rôle aux fins de presser l'atteinte de cet objectif sans mettre l'accompagnement en danger. À notre première rencontre, l'assistante sociale a fait figure de vétéran d'une institution qui n'a plus cours : outre qu'elle donnait l'impression de tenir d'une main le robinet du RSA et le contrat d'insertion de l'autre, elle en imposait par son expérience, ses tatouages, sa posture assortie d'un franc-parler de sergent-major : abrupt et sans équivoque. En substance, elle affirmait que la situation n'était pas si dramatique, qu'elle en avait vu d'autres et ne s'en laisserait pas conter... Ce jour-là, Julien a fait la connaissance d'une caricature fissurant le marbre par son seul regard : le regardant posément dans les yeux, elle l'a enjoint à se mobiliser plus, à utiliser le SAVS en lui promettant de veiller à ce qu'il soit sorti de son dispositif et de ses statistiques avant qu'elle n'ouvre ses droits à une retraite qui devait être rapide. Elle recommandait à Julien de s'exercer rapidement à une mémoire cette fois interactive et à retenir ce qui se disait dans ce bureau parce qu'il n'y lambinerait pas... A tout dire, j'ai été moi-même très impressionné ! Ébranlé, Julien était ressorti avec le sentiment d'avoir été mobilisé à la vie ; il a dit que le propos avait le mérite d'être clair et, non sans humour, qu'il n'aurait pas cru possible de rencontrer pire que moi.

Convoqué à contractualiser une part plus active à son évolution et à répondre de son attitude, Julien s'est, psychologiquement, dissocié de sa famille tout en se trouvant dans l'impossibilité de la quitter. Il avait parfaitement intégré que l'AAH n'était pas une option et qu'il était attendu de sa personne qu'il fasse la différence par lui-même avec notre soutien. C'est, du reste, le terme principal du contrat qui nous lie dans le projet personnalisé. Pour maintenir une relation apaisée entre chacun des interlocuteurs en présence, Julien a appris à ne pas décevoir ; sans doute parce qu'il était attendu à l'endroit d'un avenir, il s'est découvert une fierté. C'est pour cette raison qu'il a accepté que nous nous rendions à Lyon ensemble pour visiter la ville, prendre le métro pour la première fois, le funiculaire, et nous rendre dans des commerces spécialisés lui permettant de procéder lui-même à quelques emplettes. Ce faisant, nous avons gagné du temps plutôt que d'en perdre en le structurant davantage sur la base de repères objectivables. Julien a beaucoup pris sur lui pour accepter ces changements et a gagné en confiance même si, dans le métro, son teint est devenu terreux et ses traits épouvantés lorsque je suis sorti un instant de son champ de vision. Depuis, il est retourné à Lyon, d'abord avec sa sœur ; il s'y rend, depuis peu, seul et régulièrement. Il réussit à se faire emmener à la gare la plus proche (7km). Il a même participé à un tournoi de cartes à Lyon. Cette expérience est le signifiant de sa capacité à se dépasser pourvu qu'on lui montre le chemin...

Précisons encore que Julien a assoupli sa position par rapport à un soin dont il déniait la nécessité : l'expérience du CRP l'a amené à faire évoluer sa représentation des écueils à surmonter : Il a accepté un suivi au centre médico-psychologique de Tarare, lequel produit d'excellents résultats au plan de la socialisation et de la gestion du stress. En dépit de ses difficultés et parce que nous sommes à ses côtés, Julien est aujourd'hui déterminé à advenir à son plus haut degré d'autonomie. Il envisage la recherche d'un logement autonome dès qu'un projet professionnel cohérent aura pu être précisé et accompagné par l'EPNAK*. Il a donc accédé à une position de sujet de son avenir.

Aujourd'hui, Julien a formulé une nouvelle demande d'orientation professionnelle à l'EPNAK ; son hébergement sera assuré dans une résidence sociale que nous avons visitée. Il a donné suite à l'exigence par la MDPH d'une immersion d'une semaine qui a visé à évaluer sa capacité à entreprendre cette formation à l'issue de laquelle une admission est prévue pour une durée de 1 an. Il est à noter que la MDPH avait en effet et contre toute attente, décidé fin 2023 de rétablir les droits de Julien à une AAH qu'il n'avait pas demandée et de surseoir à sa demande d'orientation professionnelle. Julien a formulé un recours pour demander que son orientation professionnelle soit reconsidérée au risque, pensait-t-il, que l'attribution de l'AAH le soit également : il a pris conscience des priorités. Julien entend apporter la démonstration qu'il est en capacité de s'en sortir par le milieu ordinaire. Pour y parvenir, il a encore besoin d'être soutenu activement et nous sommes là pour l'y aider. D'ores et déjà, il a accepté de tirer les conséquences du bilan qui en sera dressé et d'aller travailler en ESAT s'il ne parvient pas à apporter la démonstration d'une autre possibilité. Nous entrons enfin dans le vif du sujet... Le général avait raison : oser, ... c'est avancer.

Quelle que soit l'issue de ce programme, Julien en ressortira grandi et s'approchera du citoyen que nous allons chercher. L'accompagnement lui a permis de réduire une part suffisante de ses résistances au changement ; Julien a intégré qu'il ne se réduit pas à l'expression de ses difficultés et qu'il existe un possible qui n'est pas encore joué ; il sait que l'issue ne dépend plus que de lui-même. Nous parlons ici d'un sujet qui advient et c'est là le sens républicain de notre présence à ses côtés. En exprimant l'ambition de se montrer à la hauteur de nos attentes, Julien se vit à présent en dette de ce qui lui a été transmis et il entend se dépasser pour être digne de lui-même. Et s'il se découvre en dette, c'est parce qu'il se trouve traversé par la présence d'un Autre face auquel il s'est éveillé. Il nous arrive de loin sans petit caillou dans la chaussure et peut en être fier.

Amaury – Educateur spécialisé

- AAH : allocation adulte handicapé (971.37 € mensuels pour un taux d'incapacité compris entre 50% et 79%).
- ADAPT : association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- CMP : centre médico psychologique.
- ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail
- EPNAK : Établissement Public National Antoine Koenigswarter. L'EPNAK accueille et accompagne des enfants et des adultes handicapés et contribue à leur insertion sociale et professionnelle. La fonction de l'EPNAK est d'évaluer ses compétences et difficultés dans une perspective visant l'élaboration d'un projet professionnel en s'assurant de sa faisabilité
- L'ACCUEIL : Résidence sociale, Foyer de Jeunes Travailleurs et espace de restauration à Villefranche S/S
- MDPH : maison départementale des Personnes handicapées

2-8 Retour d'un nouvel éducatif

Arriver dans un nouveau lieu entraîne des sentiments mêlés d'enthousiasme et d'anxiété liés à l'appréhension d'un nouveau cadre de travail.

Je répertorie ici les éléments ayant retenu mon attention dans ce moment particulier.

Travailler dans un service d'accompagnement à la vie sociale suppose une mobilité pour se rendre au domicile des personnes accompagnées et, une certaine organisation dans le travail. Cela passe entre autres par l'utilisation d'outils numériques. Dès le premier jour travaillé, il est question de la familiarisation avec ces outils : le salarié se voit présenter les logiciels médiatime, outlook, octime et lui est remis une feuille avec identifiants et mots de passe.

Le jour de l'arrivée, un café est proposé par les agents d'accueil. L'ensemble des professionnels est présenté. Si la convivialité ne se décrète pas, ce souci du « vivre ensemble » qualitatif est tangible avec les moments informels où les services peuvent être en lien comme le café des vendredis matin.

Le vivre ensemble se nourrit également de compréhension mutuelle entre les services et pour cela, un temps d'information à l'attention des nouveaux salariés est programmé.

J'ai ainsi pu bénéficier de précisions sur le métier de mandataire. Ce moment d'explicitation des contraintes de chaque métier et des subtilités du cadre légal participe à l'organisation de la solidarité entre les services.

Le moment des vœux de début d'année est l'occasion de mettre des visages sur un organigramme.

Je remarque un temps d'attribution de médailles pour les salariés ayant consacré une partie de leur vie professionnelle à l'ATMP. Cela symbolise la considération accordée à l'expérience et cela est rassurant pour un nouveau salarié : l'humain est pris en considération dans la politique managériale. La loyauté est une valeur reconnue donc et, le nouveau professionnel voit les personnes expérimentées pouvant lui apporter des informations.

L'arrivée d'un nouveau collègue vient nécessairement perturber l'équilibre du groupe. L'arrivée d'un nouveau membre, avec ses caractéristiques propres, remet nécessairement en mouvement les dynamiques interpersonnelles et les places prises dans le travail collectif.

Le temps de l'interconnaissance et le partage des valeurs constitutives du travail social doivent permettre de créer un nouvel équilibre. Par interconnaissance, j'entends la capacité de chaque membre à avoir une représentation de la couleur professionnelle de son collègue. La prise de parole en réunion donne à voir cela.

L'investissement dans le travail de coréférence aussi : des débats, des étonnements et des désaccords peuvent avoir lieu et c'est par cette capacité à tolérer la contradiction que, je trouve, nous pouvons nous rendre compte de la viabilité de la relation professionnelle dans une équipe.

L'importance d'œuvrer dans un projet commun :

L'esprit d'équipe est fait de tolérance de responsabilité d'autonomie et de valeurs communes. Les conflits de valeurs peuvent entraîner un climat néfaste car générateur d'incompréhension. Avoir la possibilité d'être dans une réflexion commune et parler le même langage avec la volonté d'agir dans un projet commun permet de mieux se comprendre et s'entraider.

Pierre R- éducateur-spécialisé

2-9 Participation des usagers 2022 – Groupe d'expression

Les années précédentes, nous avons pu observer qu'il était parfois difficile pour les personnes accompagnées, particulièrement celles du territoire caladois, de se déplacer pour participer au groupe d'expression. Aussi, pour la deuxième année consécutive, nous avons fait le choix de mutualiser le groupe d'expression avec le repas d'été.

Le 28 juin 2023 nous étions 36 personnes au restaurant « Le Taille Crayon » à Villeurbanne.

Il nous tenait à cœur de faire témoigner des personnes accompagnées sur les problématiques et difficultés qu'elles ont pu rencontrer.

Trois thèmes ont été abordés sur le principe des tables rondes animés chacun par deux professionnels et deux personnes accompagnées :

- **La participation :**

Nous avons introduit la thématique en parlant de ce qui a été fait en groupe de travail sur le dossier d'admission, le livret d'accueil et les réunions d'informations collectives dans le cadre des admissions au SAVS.

Nous avons montré le support du dossier d'admission et expliqué comment nous en sommes venus à travailler avec les personnes. Laurent, Patrice et Philippe viennent témoigner de leur expérience.

La participation des personnes est un sujet auquel le service est sensible. C'est au service d'identifier les espaces dans lesquels les personnes accompagnées pourraient s'impliquer, car elles sont désireuses de nous aider et de participer.

- **Rester à domicile :**

Alain présente sa situation en guise d'introduction pour susciter le débat entre les personnes accompagnées. Il raconte qu'il a dû changer de logement en raison de sa santé.

Hélène explique qu'elle vit à son domicile avec son compagnon dont la situation se dégrade et qui a refusé une place en établissement.

C'est un sujet sensible que certaines personnes acceptent avec beaucoup de temps « il m'a fallu 3 ans pour que je prenne la décision de déposer une demande dans une résidence ».

Pour d'autres, il n'est pas envisageable de partir de chez elles pour entrer en foyer, résidence sénior plus adaptée.

- **Action de sensibilisation :**

Nous avons posé la question du sens du mot « sensibilisation ». Certains ont constaté la ressemblance avec le mot sensibilité. De là, nous avons demandé aux uns et aux autres à quoi étaient-ils sensibles ? Ce qui nous touche, c'est relié la plupart du temps à notre vécu : la plupart ont donc fait part d'expérience de vie en lien avec la difficulté d'interagir avec le milieu ordinaire.

Les personnes présentes ont réagi et ont été sensibles à la place donnée aux actions mises en place pour témoigner et ainsi modifier la perception que l'on peut avoir du handicap.

La participation des personnes est un sujet auquel le service est sensible, mais le fait d'amener le sujet en groupe d'expression n'interpelle pas les personnes de la même manière en fonction de leur parcours, de leurs centres d'intérêt et de leur capacité à élaborer.

On remarque que c'est au service d'identifier les espaces dans lesquels les personnes accompagnées pourraient s'impliquer, car elles sont désireuses de nous aider et de participer. Les profils des personnes accompagnées sont variés. Certains sont « consommateurs » d'un dispositif et des aides apportées alors que d'autres seraient dans une forme de reconnaissance envers le service (le don et la dette) et elles se sont demandeuses de rendre service.

Justine -Educatrice-spécialisée

2-10 Les animations et temps collectifs.

2-10-1 Activités collectives de l'année

En 2023, 21 personnes accompagnées ont participé au moins une fois à une permanence du mercredi. Parmi elles, 7 ne sont venues qu'une seule fois, 8 ne sont venues que deux fois, et 6 sont venues au moins 4 fois durant l'année. En revanche, on peut noter que parmi ces participations faibles, certaines personnes s'inscrivent très régulièrement à ces activités ou envisagent de le faire en donnant oralement leur intention de venir mais au final, elles ne viennent pas pour différentes raisons. Elles ont soit oublié qu'elles avaient d'autres impératifs, soit elles sont malades ou indisposées, soit elles renoncent au dernier moment par manque de motivation.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des temps festifs comme le repas de fin d'année ou le groupe d'expression.

Dans les activités proposées, il y a eu 25 temps différents de permanences organisées autour de :

- Jeux de société (2)
- Méditation/relaxation (2)
- Mesa/petites cantines (2)
- Cinéma (3)
- Sorties culturelles (musées) (2)
- Pétanque/Molky (1)
- Crêpes/galettes des rois (2)
- Des sorties, balades, pique-nique, « aller voir décoller les avions » (10)
- Socio-esthétique (1)

Le temps de permanence incite régulièrement l'équipe à imaginer et à proposer des nouvelles médiations, en fonction des attentes des usagers ou des goûts personnels pour telle ou telle activité des membres de l'équipe. Un petit groupe d'usagers s'y rend très régulièrement. Cette permanence initiée par l'équipe du SAVS nous incite à nous rendre disponibles les uns pour les autres et à être créatifs.

Sur l'ensemble des personnes accompagnées, environ une personne sur cinq environ vient au moins une fois dans l'année. La proportion était d'une personne sur trois il y a 5 ans. Ce temps d'accueil, est toujours pensé comme un lieu de convivialité, favorable aux échanges, à la liberté d'expression, au divertissement, à l'accès à la culture et aux loisirs. Il permet à des personnes accompagnées de se rencontrer en dehors du cadre habituel de fonctionnement très individualisé de l'accompagnement social à domicile.

Cyril – Educateur-spécialisé

2-10-2 Inter SAVS pétanque

Samedi 3 Juin 2024, il est 10h on se rejoint tous au métro Garibaldi, on est un petit groupe de 10 personnes du SAVS de l'ATMP. Une fois les présentations faites, nous prenons nos triplètes, direction le parc Sergent Blandan pour retrouver les autres services, et notamment le SAVS de l'ADAPEI qui organise cette rencontre. On arrive timidement devant le parc, on retrouve Monique, une dame du service et sa fille Adeline qui l'accompagne pour l'occasion. Elles sont arrivées très en avance et ont déjà fait le tour du parc, elles nous emmènent au point de rendez-vous. Adeline est ravie, elle croise tous ses collègues de travail. On partage un café, on constitue les binômes, certains services se mélangent c'est sympa, tout se fait naturellement.

Le tournoi débute par une première manche de 30 minutes, puis une deuxième. On fait la pause repas, c'est l'occasion de discuter un peu avec les autres équipes d'autre chose que de la pétanque, certains s'échangent des numéros de portables. Les éducateurs sont aussi enchantés de se voir dans un contexte festif comme celui-ci.

On reprend pour la dernière manche, certains sont partis en cours de route car la journée est longue. On termine avec une remise des prix, c'est une équipe du SAVS de la goutte d'or qui a gagné. Le RDV est pris, l'année prochaine le tournoi aura lieu à Meys.

Florence -Educatrice-spécialisée

3- NOS SUPPORTS

3-1 Formations collectives.

- Participation aux JNF du M.A.I.S à LILLE sur le thème « Accompagner demain : Le commun au service du Sujet » : participation de 3 éducateurs.
- Formation incendie / évacuation : celles-ci sont mutualisées avec les différents services de l'Association et concernent tous les professionnels. Elles se déroulent sur chaque site de rattachement le temps d'une demi-journée.
- Formation « culture de la bientraitance » permettant de repréciser les enjeux, reparler des recommandations des bonnes pratiques et de parler de la notion d'éthique.

3-2 Accueil stagiaire :

En 2023, nous avons innové et accueilli deux stagiaires de formation AES et psychologie.

Erwan, de formation AES en contrat de professionnalisation a pu effectuer deux périodes de 15 jours chacune sur Lyon et Villefranche avec l'objectif de découvrir un nouvel environnement de travail et ses pratiques.

Manon, en formation de 3^{ème} année de psychologie à la Fac, a, quant à elle, été présente d'octobre 2023 à avril 2024 à raison de deux demi-journées par semaine. Elle a fait le choix de la durée pour venir découvrir les personnes et leur environnement et appréhender au mieux les enjeux de la relation.

3-3 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale

Je participe aux Journées Nationale de Formation (JNF) du Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (MAÏS) pour la première fois. Le MAÏS voit le jour en 1987, l'idée est de permettre aux différents services d'accompagnement d'échanger sur leur pratique et se mettre en lien.

Cette année les JNF ont lieu à Loos près de Lille. Pendant trois jours les interventions vont se succéder autour de la thématique « Accompagner demain : Le commun au service du Sujet ». Vaste sujet, avec une première intervention de la compagnie de théâtre d'Improvisation La belle histoire. Ils démarrent sur le titre des JNF, je suis rassurée, eux aussi n'ont rien compris au titre.

« Nos sociétés, parfois qualifiées de post-modernes, ont traversé ce que François de Singly nomme le « tournant personnel de l'individualisme ». Cette singularisation de la notion d'individu, si elle a d'abord été portée par un désir d'émancipation, s'est peu à peu modifiée pour voir ériger en modèle la figure néolibérale d'un individu autonome et responsable. Ce modèle a eu des retentissements importants dans l'organisation de nos sociétés, et dans celle du travail social.

Ce double mouvement d'émancipation/responsabilisation, orienté par les politiques sociales et porté par les professionnels, se traduit dans de nombreuses formes d'accompagnement. La « transformation

de l'offre » impulsée par les pouvoirs publics impose à la personne de réussir son inclusion, d'activer son pouvoir d'agir, au risque de l'abandon social et de la culpabilisation.

Ces logiques s'appliquent aux personnes accompagnées mais aussi aux professionnels, toutes fonctions confondues. Ce « forçage » n'est pas sans conséquence sur le secteur : les travailleurs sociaux ne sont plus entendus, les cadres se sentent isolés, les employeurs ne trouvent plus de candidats pour pourvoir les postes vacants, les étudiants ne se bousculent plus aux portes des écoles du travail social. Le sens de l'accompagnement social, tel qu'il est défendu par le MAIS, doit être plus que jamais au cœur de nos préoccupations éthiques.

Dans ce contexte, placé sous le joug du « tout inclusif », le travail social cherche pourtant à se réinventer. Une alternative s'offre à nous, celle de retravailler le commun, comme le définit Pascal Nicolas-Le Strat, c'est à dire « d'explorer de nouvelles manières d'être en commun et de faire ensemble », allant à l'encontre de l'individualisation des problèmes sociaux et de la recherche de performance. Développons un pouvoir d'agir collectif, autour de ce qui réunit les professionnels et les personnes concernées.

Les intervenants se succèdent, psychanalyste, sociologue, économiste, psychiatre, formateur, politique... Certains sont plus accessibles que d'autres, nous participons également à des ateliers, sur la pair aide, les pensions de familles...

Ces différents temps permettent de prendre du recul sur sa pratique, de découvrir des initiatives dans d'autres régions, d'avoir un temps de réflexion commun sur notre façon d'accompagner. Toutes les interventions sont ponctuées de scénettes écrites en direct. Les acteurs improvisent un dialogue sur ce qui vient d'être dit et dénoncent parfois l'absurdité du monde actuel, c'est drôle et ça fait du bien d'en rire.

A la fin de la journée, on prend le temps de se balader, visiter Lille, Loos, on débrief entre nous, on a la chance de pouvoir faire une parenthèse dans notre travail en participant aux JNF. On remarque aussi que les habitués des JNF font le triste constat qu'il y a de moins en moins de participants, les institutions permettent plus à leurs salariés de partir se former sur plusieurs jours.

Florence – Educatrice-spécialisée

3-4 Analyse de la pratique.

L'équipe du SAVS se réunit un jeudi par mois pour une séance d'analyse de la pratique. Ce temps de réflexion est apprécié de l'équipe et apparaît comme centrale dans l'identité professionnelle des éducatrices et éducateurs du SAVS de l'ATMP.

Il s'agit de réfléchir en équipe à certaines situations qui posent questions, qui rendent le travail difficile au professionnel qui veut bien jouer le jeu de l'analyse de la pratique.

Nous pouvons dans cet espace parler des éprouvés, de ce que nous ressentons en tant que professionnel mais aussi en tant que personne.

Ce temps est aussi l'occasion de poser des questions transversales pouvant induire une réflexivité au sein de l'équipe, comme des interrogations sur la mort, les fins d'accompagnements... . Ceci contribue à la construction de la notion d'éthique en équipe.

L'APP est donc un temps fondamental pour le travail en SAVS et vient compléter les temps hebdomadaires d'étude de situation. C'est un moment très attendu de l'équipe car il permet d'élaborer nos postures professionnelles et cela contribue à faire équipe alors que nous travaillons seul la plupart du temps auprès des personnes accompagnées.

En janvier 2023, le SAVS a changé d'intervenante. Nous avons choisi quelqu'un qui a un cursus en psychothérapie doublé d'une approche socio-anthropologique.

Nous travaillons en « milieu ouvert » que ce soit au domicile des personnes ou sur l'extérieur, en zone rurale ou urbaine, dans les quartiers sensibles ou non...

En ce sens il nous est important d'avoir un éclairage sur le contexte d'intervention.

L'intervenante nous invite par la description de ce que nous ressentons, ce que nous observons, ce que nous voyons, à détricoter la situation qui pose question.

Ce déroulé des ressentis qu'exprime le professionnel permet d'avoir matière à réflexion et c'est par cette porte d'entrée que l'intervenante fait circuler la parole. Il est possible de faire des liens avec d'autres situations.

Nous constatons après plus d'une année passée avec cette nouvelle intervenante que nous bénéficions d'une écoute bienveillante, la parole circule librement.

L'intervenante ne s'impose pas en tant que sachant, elle propose des apports cliniques issues de divers champs disciplinaires.

Le fait de participer à ces séances nous permet de nous décentrer et nous pousse à envisager les situations sous un autre angle. Cette instance nous aide à construire nos repères en partageant les situations en équipe. Cela apparaît comme primordial pour façonner l'éthique de l'accompagnement au sein du SAVS.

Pierre B, éducateur spécialisé

3-5 Réseaux et partenariats : inscription dans le réseau.

Nous poursuivons notre inscription dans différents réseaux de façon à développer nos ressources. Nos principaux réseaux sont :

- Le MAIS (Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale),
- La Coordination 69 - soins psychique et réinsertion (regroupement de plusieurs Associations œuvrant dans le domaine du handicap psychique),
- Les CLSM (Comité Local de Santé Mentale),
- Les inter-SAVS (regroupement des plusieurs SAVS du territoire).
- Comité de suivi dans certaines pensions de famille

En 2023, deux professionnels du SAVS font partie de la commission Participations Croisées (sensibilisation et déconstruction des représentations) de la Coordination 69, où participent à la fois des professionnels et des personnes concernées, ce qui fait la particularité de cette commission. Cette commission continue de s'orienter sur la déstigmatisation des troubles psychiques en menant des actions auprès de différents publics, principalement des professionnels, comme des bailleurs sociaux et des associations d'aides à domicile, travaillant ou étant en lien avec des personnes en situation de handicap psychique.

Parallèlement, nous menons depuis quelques années un Projet Radio en collaboration avec Radio Pluriel : il s'agit d'intervenir dans l'émission Vivre Ensemble.

Ainsi, professionnels et personnes concernées ont décidé de choisir le même thème que l'année dernière à savoir : « Qu'est-ce qui me fait du bien ? Qu'est-ce que je fais pour aller bien, mieux ? » En effet, ce thème concerne tout le monde en santé mentale, les personnes intervenantes ne sont pas les mêmes d'une année à l'autre ni même les auditeurs. Il n'y a donc pas de phénomène de répétition. Forts de cette belle expérience commune, nous avons pu la réitérer en 2023. Comme l'année précédente, les membres de la commission Participations Croisées ont créé un groupe qui s'est réuni plusieurs fois en amont avec la collaboration de Radio Pluriel afin de préparer l'émission et solliciter des personnes intéressées pour participer dans leurs réseaux. Ainsi, deux personnes accompagnées et deux éducateurs spécialisés du SAVS ont participé à ce moment, ainsi que des professionnels d'autres associations et des personnes concernées. Cette expérience a été bénéfique car elle a permis de contribuer à la déstigmatisation, a été source de valorisation et a été un moment commun de partage.

A nouveau ravis de ce moment, nous comptons le renouveler en 2024, peut-être en élargissant l'émission à deux heures ou à y participer plus d'une fois dans l'année, la réflexion est d'ores et déjà en cours.

Vanessa- Educatrice-spécialisée

3-6 La participation des usagers - un gage de qualité

Depuis plusieurs années nous tenons à faire place dans notre organisation aux personnes accompagnées en les associant au maximum aux instances. Nous sollicitons la présence d'une à deux personnes lors de la présentation de notre service aux personnes orientées dans le cadre des réunions d'information d'admission. Nous coanimons les groupes d'expression, faisant de leur expérience, un savoir et des compétences à valoriser.

Nous partageons des lieux comme la commission participation croisée de la Coordination 69 afin d'œuvrer contre la stigmatisation liée au handicap.

Lors de l'évaluation de la qualité de notre ESSMS, nous les avons mis à contribution. Les personnes retenues par les évaluatrices ont ressenti une réelle satisfaction et valorisation. Leur parole a été entendue, écoutée, respectée. Une place leur a été dédiée et ils l'ont occupé avec beaucoup de sérieux.

Nous avons pu compter sur leur présence même si cet investissement n'a pas été sans angoisse pour eux et pour cela nous pouvons que les remercier.

CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Si le SAVS de l'ATMP du Rhône n'avait pas connu de grand mouvement de personnel, en 2023, le service a poursuivi le changement entamé fin 2022. Le groupe s'est ainsi renouvelé de moitié. Bien que la stabilité de l'équipe soit un atout, celui-ci a la capacité de la remise en question et le souci d'évoluer et d'ajuster les pratiques aux besoins repérés sur le terrain. Cette dynamique de stabilité et d'ouverture d'esprit se poursuit avec ses nouveaux membres.

L'année a été également marquée pour l'évaluation de la qualité qui a permis à l'équipe de parler/partager de sa pratique pour continuer à faire sens commun. Les valeurs fondatrices du groupe sont ancrées et c'est bien celles-ci qui motivent les nouveaux professionnels à s'inscrire dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs années.

Après l'évaluation, vient le temps de la réécriture du projet de service.

En 2024, le service projette de travailler sur des thématiques par groupe de travail avec les personnes accompagnées permettant ainsi de les inscrire dans notre réflexion mais également d'ouvrir, d'impliquer davantage de personnes. En effet, l'idée sera de réaliser plusieurs groupes laissant à chacun une libre adhésion à participer au sujet qui pourrait l'intéresser / l'inspirer.

2024 sera également, l'année d'une nouvelle émission radio sur le thème de « qu'est ce qui me fait du bien ! ». Elle sera aussi l'année de l'expérimentation du séjour-camp. En septembre, 9 personnes et 3 professionnels partagerons cette aventure et la découverte d'un temps en dehors de son quotidien, en contribuant au bien-être d'un collectif.